



Coordination Syndicale Départementale
Haute-Loire

Au Puy en Velay, le 30 avril 2018

Monsieur le Préfet de la Haute-
Loire
Monsieur le Président du CDG 43

Objet : Préavis de grève à partir du 22 mai 2018 à 00h00 jusqu'au 29 mai 2018 à 24h00

Messieurs,

Depuis des mois la situation des agents de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreuses collectivités. En ne répondant pas aux revendications, portées unitairement le plus souvent, le gouvernement et les employeurs franchissent de nouveaux caps de jours en jours...

Au niveau national, en préconisant des plans de départ volontaire, les recours accrus aux non-titulaires et aux emplois précaires, le gouvernement attaque, une nouvelle fois, le Statut de la Fonction Publique.

Localement, les fonctionnaires et les Services Publics voient leurs conditions de travail se dégrader (temps de travail, acquis sociaux, pas de moyens nécessaires pour assurer un service public de qualité).

C'est pour s'opposer à ces reculs inacceptables et promouvoir d'autres mesures respectueuses du service public et de l'intérêt général que la Coordination Syndicale Départementale CGT de la Haute-Loire, appelle les personnels à cesser le travail à partir du mardi 22 mai 2018.

Pour permettre aux agents d'exprimer leur refus et de porter leurs revendications, **nous déposons un préavis de grève de 0h à 24h pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale de Haute-Loire :**

pour les journées suivantes : 22 mai, 23 mai, 24 mai, 25 mai, 26 mai, 27 mai, 28 mai et 29 mai 2018.

Les agents auront la possibilité de faire grève de 1 heure à la journée entière de travail.

Dans le cadre de cette mobilisation, des agents décideront de cesser le travail et se mobiliseront pour :

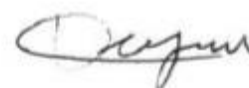
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction Publique de carrière,
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel·le·s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique et CHSCT).

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire et des agent-e-s quel que soit leur statut.

La CGT reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire de la coordination



Maxime Peyroux

Copie à Messieurs et Mesdames les Maires et Président-e-s des collectivités territoriales de Haute-Loire.

Téléphones : 04-63-20-24-87

06-72-78-19-94 ou 06-52-86-78-34

E-mail : cgt.csd43@gmail.com

facebook

: Territoriaux Haute Loire CGT

Adresse : 7 rue Gabriel Fournery – 43000 Le Puy-en-Velay